L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 21 OCTOBRE 1889.

## PETITES ANNONCES.

MME E. HUSSEAU, modiste fashionable (dernièrement à Bruxelles) est établie depuis le 20 à Chartres au No 136 rue du Canal.
1er nov—3t.

### A VENDRE.

UNE grande boiserie en bon ordre doit être vendue à cause de décès en propriété, rue Bienville à J. F., bureau de l'Abeille.
26 oct—7t

### ON DEMANDE.

100 Ouvriers pour faire de la Broderie à la machine, 97 Chartres. 26oct—1t

### RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.

UN homme portant la moustache et l'impériale, ayant exercé du temps dans un établissement de bains, désire savoir l'adresse de son ancien patron. S'adresser à J. C., 117 rue Dauphine. 21oct—15t

DES renseignements suivant d'Europe désirés par Mme Elise Lafourcade, fabricante à l'Hôtel des Ecrivains, No 12 rue Chartres. 15 oct—1m

Pendleton Gaudry, Université Paris, bien vouloir envoyer son adresse, Maison Soupiol. Prix modéré, enlèvement Gaudry, Abbé.
17sept—3t

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### PAR LE CONSTABLE.

David Rodrevedeur vs. Jos. Rebollo.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans.—No 10,718.—En vertu d'un Writ de Seizure et Vente à moi adressé par l'Hon. H. Frise, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'ai procédé à l'heure de midi, le 3 novembre 1888, à la porte de la Cour de Cité, No 159 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, le propriété ci-après décrite à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après inventaire en ma possession.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. J. FARRETELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
20 oct—3t—nov 3 9

### AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Hyacinthe Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 97,646.—Division F. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à tous autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Rose Rapelle, curatrice de G. B. Starbeve, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
26 oct—2t—nov 2 Greffier.

Succession de Edouard Bernard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 97,667.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Rose Rapelle, curatrice de Edouard Bernard, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
26 oct—2t—nov 2 Greffier.

Succession de Jacob Schneidecker vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 97,967 Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte définitif présenté par Mme Rose Rapelle, curatrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
26 oct—2t—nov 2 Greffier.

Succession de Sélamon Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 98,267—Division C.—Attendu que Félix U. Levy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Sélamon Levy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
20 oct—3t—nov 3 Greffier.

Succession de P. Claude Sauvoy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 97,781.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry J. Mason, J. Sauvoy, exécuteurs testamentaires, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
22oct—2t—2 7nov.

Succession d'Antoinette Canet et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 98,351.—Division A.—Attendu que Joseph Pahin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antonio Canet et femme, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
27oct—2t—5 nov Greffier.

Succession de Henry J. Mather.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 98,241.—Division C.—Attendu que Miss Victoria Henry J. Mather a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry J. Mather, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
26 oct—2t—3 nov Greffier.

Succession de G. B. Starbeve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 97,114—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à tous autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Rose Rapelle, curatrice de G. B. Starbeve, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
26 oct—2t—Nov 2

Succession de John Marbé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 97,634—Division C.—Attendu que Mme Marie A. Guillaud, veuve de John Barbé a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Barbé, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
20oct—3t—2 8 nov Greffier.

Succession de Nanna John Bienne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 98,281—Division E.—Attendu que John H. Wall, administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Nanna John Bienne, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
26 oct—3t—30 nov 3

## Compagnie d'assurances mutuelles

### DES MARCHANDS

De la Nouvelle-Orléans.
No 606 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non expirées de l'année précédente :

| | |
|---|---|
| Sur risques d'eau..... | $158,896 75 |
| Sur risques maritimes..... | 3,943 66 |
| Sur risques de navigation..... | 6,066 62 |
| Total des primes..... | $168,907 43 |
| Moins—Primes non acquises..... | 49,988 |
| Primes nettes acquises en 31 mai 1889..... | $118,964 43 |
| Perte payées : | |
| Sur risques de feu..... | 49,843 23 |
| Sur risques maritimes..... | 1,997 33 |
| Sur risques de navigation..... | 3,947 36 |
| Total des dépenses..... | 55,787 36 |
| Moins—Recouvrements et primes remboursées..... | 13,840 40 |
| | $41,745 39 |
| Profits..... | $97,119 14 |

La Compagnie fait passer de l'actif à la Profits et dépenses, Primes nettes acquises..... $291,693 39
Actions de banques et de chemins de fer..... 30,443 55
Billets garantis par hypothèques et effets de valeur..... 77,843 62
Billets recevables..... 51,454 76
Primes en cours de Commission, 6 0/0 sur..... 18,196 92
Commission sur..... 39,997 50
Billets hypothécaires..... 4,325 00
Argent comptant..... 13,262 43
$480,796 21

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle d'un rapport des livres de la Compagnie.

E. BOUDET,
Secrétaire.

JUGES MONTREUIL,
Directeurs.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Personnellement est venu et a comparu devant moi, un Notaire Public dans et pour la Ville et Paroisse susdites, dûment commissionné et assermenté, M. Jas. Parrel, Secrétaire de la Compagnie d'Assurances mutuelles des Marchands de la Nouvelle-Orléans, qui, après serment prêté, a déclaré que l'exposé ci-dessus est vrai et correct.

Assermenté et souscrit devant moi, ce 3 juin 1889.

JAS. PARREL, Secrétaire.

D. A. Chauvin, D. A. Breaux,
E. V. Benit, E. Lamothe,
Paul Capdevielle, A. Lemarié,
E. Pavy, E. Schmidt,
G. Bienvenu, F. Lallande,
Directeurs.

# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'éducation publique.

Les affaires de la Compagnie a été confiées, par un vote populaire, à des commissaires, et sont sous la supervision de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grandes tirages semi-annuels qui lui sont constitutionnels (Juin et Décembre) ont lieu publiquement à toute la population, et sont sous le contrôle et la surveillance du public. Ils ont lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous prendrons à tous les risques concernés et contrôlons la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. H. Early
Commissaires.

## BUREAUX ET ATELIERS,

No 75 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

Grand Tirage Mensuel,

A LA

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 NOVEMBRE 1889

# GROS LOT:

# $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 Lot de | $300,000, est: | | $300,000 |
| 1 Lot de | 100,000, | | 100,000 |
| 1 Lot de | 50,000, | | 50,000 |
| 1 Lot de | 25,000, | | 25,000 |
| 2 Lots de | 10,000, | | 20,000 |
| 5 Lots de | 5,000, | | 25,000 |
| 10 Lots de | 2,500, | | 25,000 |
| 100 Lots de | 500 | | 50,000 |
| 200 Lots de | 200, | | 40,000 |
| 500 Lots de | 200, | | 100,000 |

PRIX D'APPROXIMATION :

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de | $300, est: | $30,000 |
| 100 Lots de | $200, | 20,000 |
| 1 Lots de | $200, | 20,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | | |
|---|---|---|
| 999 Lots de $100, est: | | 99,900 |
| 999 Lots de $100, | | 99,900 |
| 2,154 Lots se montant à | | $1,004,800 |

On demande des agents partout.

Pour les prix à agences, pour les Clubs, ou pour tous renseignements, s'adresser en personne ou par correspondance, en toute confiance, à la Compagnie, Villes éloignées devront envoyer des mandats de poste ou des traites sur les villes les plus rapides de la Poste. Ne vous laissez pas tromper par les imitations ou promesses frauduleuses de certains gens.

IMPORTANT.

Remise par Postal Note, Express Money Order, ou draft sur New York, dans les limites ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

Prière de s'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lan.

Adresser vos lettres enregistrées contenant du Paypal à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

# L'ABEILLE

— DE LA —

## Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 00 |

EDITION HEBDOMADAIRE.

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Un mois | 25 |

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Europe.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin financier,

Un Bulletin commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des chars de chemins de fer,

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS,
75 RUE DE CHARTRES.....Vo

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour le shérif de marchandises objets, liqueurs, comestibles, etc., etc.

A. Lévesque et Cie vs. Emile D. Arod.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 98,138.—En vertu d'un writ de seizure et vente à moi adressé par l'Hon. Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, j'ai procédé à la vente à l'encan public, à mes bureaux, No 277 rue Common, entre les rues Carondelet et Baronne, le SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un assortiment de vins mêlés et assortis, de toutes sortes, consistant en Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Rhin, Moselle, Hongrie, Malaga, Xerès, Madère, Sicile, Italie, Tenerife, Port, Sherry, Sauterne, Claret, Médoc, Hock, Sparkling Moselle, Sparkling Burgundy, Sparkling Hock, Sparkling Champagne, Sparkling Sauterne, Sparkling Claret, Sparkling Catawba, Sparkling Ohio, Sparkling Isabella, Sparkling Delaware, Sparkling Concord, Sparkling Virginia, Sparkling Missouri, Sparkling Iona, Sparkling Norton's Virginia, Sparkling Cynthiana, Sparkling Herbemont, Sparkling Scuppernong, Sparkling Muscadine, Sparkling Blackberry, Sparkling Elderberry, Sparkling Dry Catawba, Sparkling Dry Ohio, Sparkling Dry Isabella, Sparkling Dry Delaware, Sparkling Dry Concord, Sparkling Dry Virginia, Sparkling Dry Missouri, Sparkling Dry Iona, Sparkling Dry Norton's Virginia, Sparkling Dry Cynthiana, Sparkling Dry Herbemont, Sparkling Dry Scuppernong, Sparkling Dry Muscadine, Sparkling Dry Blackberry, Sparkling Dry